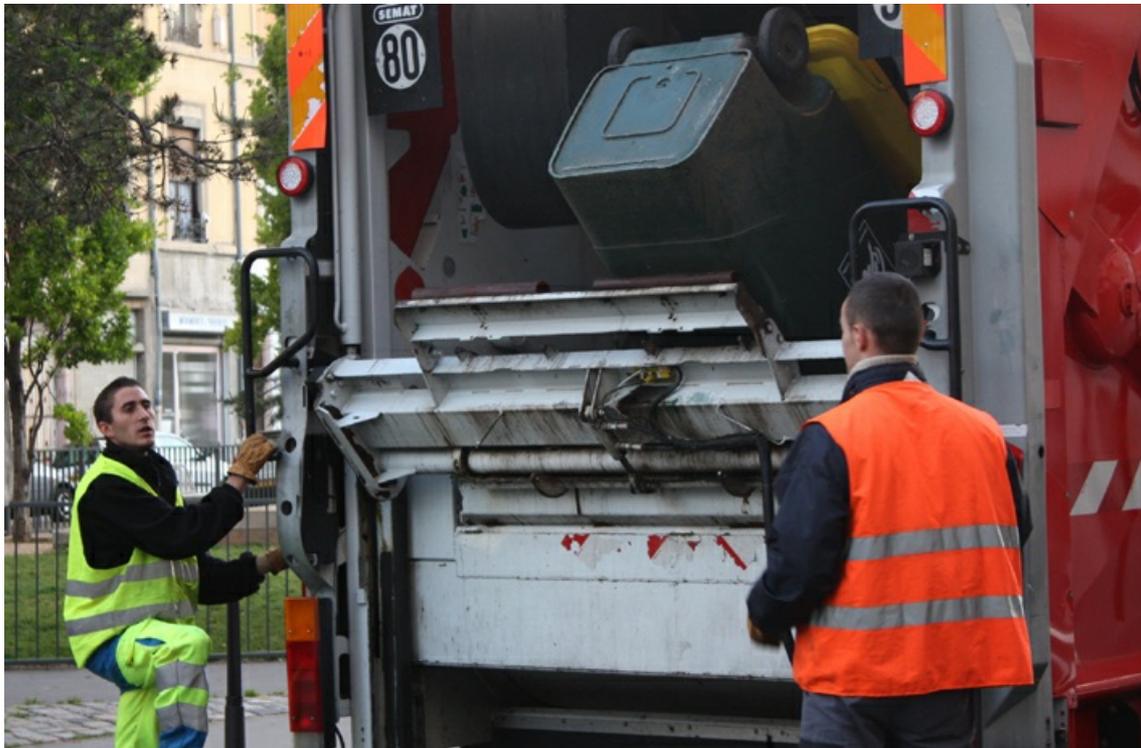


La ville d'Ecully

Collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères est gérée par la Métropole de Lyon. Elle assure aussi une collecte sélective (bac vert) une fois par semaine.



La collecte des ordures se fait selon le calendrier suivant :

› **Bacs gris (ordures ménagères), les lundi et vendredi** (entre 6h et 13h)

Les ordures ménagères doivent être impérativement présentées dans des bacs gris agréés. Aucun sac ne sera collecté, même en complément du bac.

Le bac gris est à la charge du particulier. Il doit répondre à des normes précises : Normes AFNOR NF EN 840-1 à NF EN 840-6

Avec système d'accrochage frontal et, pas de barre ventrale de verrouillage

Couleur fût et couvercle = Pantone COOL GRAY 10 C.

[Liste des fournisseurs agréés.](#)

› **Collecte sélective (bac vert)**: mercredi (à sortir avant 6h du matin)

Le bac vert est fourni par la Métropole de Lyon.



QUEL JOUR? QUEL BAC? 2021

ECULLY

SECTEUR COLLECTÉ 3 JOURS/SEMAINE



AUCUNE COLLECTE LES JOURS FÉRIÉS

+ D'INFOS
www.grandlyon.com/tri
T. 04 78 63 40 00
9H – 12H / 13H30 – 16H
du lundi au vendredi

CITEO

AFMTELETHON
RENNOVER POUR GLOBE

www.grandlyon.com

GRANDLYON
LA MÉTROPOLIS

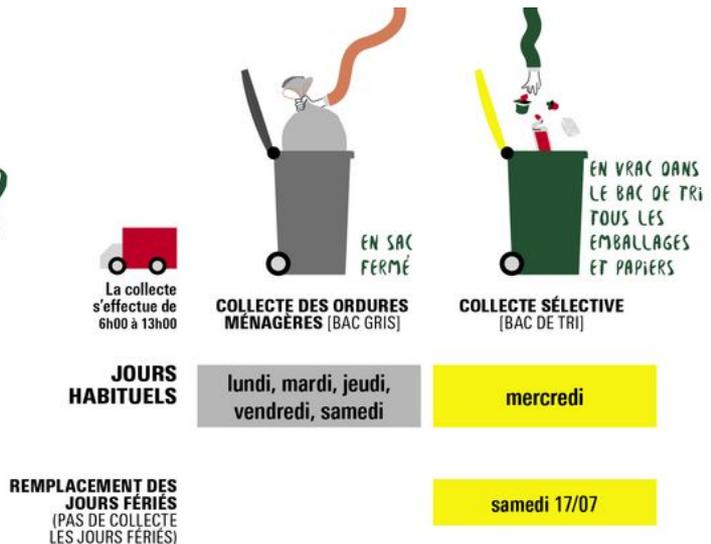
Pour les grands ensembles : collecte 6 jours sur 7

- › Collecte des ordures ménagères : les lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi entre 6h et 13h
- › Collecte sélective : le mercredi entre 6h et 13h

QUEL JOUR? QUEL BAC? 2021

ECULLY

SECTEUR COLLECTÉ 6 JOURS/SEMAINE



+ D'INFOS
www.grandlyon.com/tri
T. 04 78 63 40 00
9H – 12H / 13H30 – 16H
du lundi au vendredi

Pour obtenir un bac vert

Contactez directement le [centre de contact de la Métropole](#) si vous êtes propriétaire ou s'adresser à la régie immobilière qui administre votre copropriété.

Pour remplacer votre bac vert, signalez-le au [centre de contact de la Métropole](#) qui prendra en charge son renouvellement.

En cas de vol, pensez à effectuer une déclaration auprès de votre commissariat de police : une copie du procès-verbal vous sera réclamée pour son remplacement.

Quoi qu'il en soit, le bac vert demeure la propriété du Grand Lyon : en cas de déménagement, il doit rester à l'adresse initiale.

Une demande, une réclamation ?

Pour tout dysfonctionnement de la collecte des ordures ménagères, ou question concernant la collecte des déchets, contactez [le centre de contact de la Métropole](#)



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser